

Compte rendu du Groupe de travail sur la carte scolaire 2025 Du 5 février 2025 au rectorat

En avant-propos, les représentants syndicaux attirent l'attention de Mme DARLAY Karine, l'IA-DAASEN-1D-CLG (IA), sur les conditions actuelles de travail de nos collègues et des élèves (chaleur extrême et manque d'eau plus particulièrement dans l'Est de l'île) : elle nous dit être en discussion constante avec les collectivités locales sur ces deux sujets.

Dotation ministérielle pour la carte scolaire 2025 : 0 Emploi temps Plein (ETP)

Nous faisons remarquer à l'IA que c'est bien la première fois que nous n'avons aucune dotation ministérielle.

Elle nous retourne que notre académie (comme 7 autres) n'est pas mal lotie, car les autres doivent rendre des postes (470 postes à rendre au total pour l'ensemble des académies).

Pour information :

« Parmi ces académies, seules Aix-Marseille, Nice, Guyane et Mayotte bénéficient d'une dotation, respectivement 39, 60, 35 et 80 postes. Tandis que Strasbourg, La Réunion et Les Collectivités d'Outremer (COM : Saint Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna) n'en rendent aucun. » (Informations du comité social d'administration ministériel)

Autres informations :

« Dans le premier degré

Le ministère annonce que 884 postes seront supprimés dans certaines académies, 214 postes seront créés dans d'autres académies et 200 postes sont gardés en réserve : au final, à l'échelle nationale, ce sont 470 postes qui disparaissent dans le 1er degré.

Le ministère affiche plusieurs priorités dans la répartition des moyens :

- *Améliorer les taux d'encadrement,*
- *L'égalité des chances et l'équité territoriale*
- *La mise en oeuvre de l'école inclusive (dans les PAS, les ULIS, le plan autisme) avec le doublement du nombre de départements concernés par les PAS (de 4 à 8). » (Informations du CSA ministériel)*

L'IA nous précise que les ouvertures se feront principalement grâce aux fermetures de classes qui elles-mêmes découle de la baisse démographique : 102 827 d'élèves soit moins 427 élèves par rapport à 2024.

L'académie récupère ainsi 24 ETP.

Cette baisse démographique engendre un meilleur taux d'encadrement : moins d'élèves par classe soit 19,6 élèves par classe comparé à l'Hexagone avec 21,6 élèves par classe.

Outre que le taux d'encadrement, la récupération de ces moyens permettront aussi :

- Une meilleure scolarisation des enfants de moins de 3 ans (création de 2 classes passerelles supplémentaires ; ainsi que du transfert de celle de l'EPU de Rivière de l'Est à l'EPU Centre Ste-Rose ; puis la création de 2 TPS supplémentaires ;
- La création d'une ULIS TFC (à Domenjod à Ste-Marie) ;
- La création de 16 postes de remplaçants (à répartir sur les différents pôles de remplacement) ;
- De pérenniser 5 ouvertures de classes sur 7 effectuées provisoirement l'année dernière (EPU Denise Salai à St-Benoît, EPU Le Plate à St-Leu, EPU Duparc à Ste-Marie, EPU Gabriel Macé à St-Denis, EMPU ZAC Avenir à St-Louis) ;
- La création d'un poste de psychologue ;
- La création de 5 postes G en RASED ;
- 2 postes pour l'École inclusive (P.A.S).

L'académie maintiendra les GS et CP hors éducation prioritaire (HEP) à 24 élèves par classe (du moins en début de rentrée).

La baisse démographique a « mécaniquement » permis à l'académie d'améliorer son taux de dédoublements dans les GS en REP : nous passons donc de 38% à 44% de dédoublement.

Malgré notre sollicitation, l'IA ne nous donne toujours pas ses critères pour continuer à dédoubler ces GS en REP.

Pour information : L'académie travaille actuellement sur un rééquilibrage du nombre de remplaçants dans les différents pôles. Nous en saurons plus lors d'un prochain groupe de travail (GT) à ce sujet (date non encore fixée pour ce GT).

Ces fermetures de classes (surtout en élémentaire) modifieront aussi certaines quotités de décharge de direction (vers la baisse). De fait, cela permettra de récupérer des moyens supplémentaires (5,84 ETP).

Pour information :

Contrairement aux années précédentes, les directeurs qui passeront en dessous de 100% de décharge ne garderont pas leur moyen de décharge (100% pour l'année N+1 à titre conservatoire). Cependant, ils garderont le régime indemnitaire associé à leur décharge de 2024-2025.

Une nouvelle école ouvrira ses portes dans le quartier de Beauséjour à Ste-Marie lors de la prochaine rentrée 2025-2026.

Vous retrouverez un document de synthèse pour les ouvertures et fermetures en annexe.

Remarques : Les syndicats ont attiré l'attention de l'IA concernant les effectifs de plusieurs écoles. Après écoute et vérifications, certaines écoles sont mises en « position d'alerte » et leur situation sera examinée lors du groupe de travail d'ajustement de la carte scolaire en juin 2025. Nous vous communiquerons la liste ultérieurement après une dernière vérification auprès de la Division des structures et des moyens du 1^{er} degré (DSM1).

D'après l'IA, notre académie reste sur une stabilité d'emplois malgré cette absence de dotation ministérielle.

Cependant, elle tient à préciser que néanmoins nous sommes dans une période instable en termes d'effectif. Les élèves qui arrivent de Mayotte lors de cette reprise de janvier-février sont orientés dans des communes. 288 élèves sont attendus. Selon les conséquences sur les écoles qui accueilleront ces élèves, des moyens supplémentaires pourraient être demandés au ministère.

Étant donné que le ministère souhaite passer de 4 à 8 académies pour expérimenter le dispositif « pôle d'appui à la scolarité » (Le PAS), notre Recteur a décidé de répondre positivement à cette demande. Et ce malgré les annonces, il y a un an, du conseiller technique École Inclusive qui nous avait assuré que ce dispositif ne verrait le jour qu'en 2026 (lors de sa généralisation) dans notre académie.

Toujours d'après l'IA, les deux dispositifs liés à l'École inclusive coexisteront, le PIAL et le PAS. Il nous semble contraire à ce qui se fait dans les 4 premières académies (l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var) qui expérimentent le PAS depuis le 1^{er} septembre 2024 : le PAS s'est substitué au PIAL.

Questions diverses :

Que deviennent les postes des enseignants partis en détachement dans le 2nd degré lors de la campagne exceptionnelle de 2024 ?

→ Le poste support de la personne détachée n'est pas maintenu.

Et celles qui renoncent à leur détachement devraient le faire savoir avant le début du mouvement.

Les directeurs bénéficieront-ils d'une formation pour mieux appréhender ce qu'a induit la Loi Rilhac dans leurs missions ?

→ Oui, nous nous y attèlerons.

Il y a-t-il des projets de fusions d'écoles en étude ?

→ Non.

